

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

DU CONSEIL MUNICIPAL

PERNES-LES-FONTAINES

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

(Date de convocation : 23 Avril 2026)

|  |    |
|--|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :       | 33 |
| Présents :                                 | 31 |
| Absent excusé ayant donné<br>procuration : | 2  |
| Absent excusé non représenté :             | /  |
| Absent non excusé :                        | /  |
| Votants :                                  | 33 |

L'An deux mille vingt-six et le vingt-neuf Avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Jérôme VIAU, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Sophie RIGOLLET, Monsieur Claude FERT, Madame Edith DARBOUSSET, Monsieur Christophe BANNERY, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Jean-Claude DANY, Monsieur Thibaud PRADIER, Madame Stéphanie DE CAMARET, Madame Magali PEYRONNET, Madame Emmanuelle RAYMOND DRAGONE, Monsieur Jérémie INTEGLIA, Madame Océane DOCHE, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Gérard GILLES, Madame Marine GONNET, Monsieur Michel PHAREL, Monsieur Mario MORETTI, Madame Véronique SABATINI, Madame Alice TAMISIER.

**Pouvoir** : Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL), Madame Audrey RAYNAUD (procuration à Monsieur Laurent COMTAT).

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Pascal BREMOND, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## Composition de la Commission Communale des Impôts Directs.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit la création d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) dans chaque commune.

Pour la Commune, la CCID est composée de 9 membres : le Maire ou l'Adjoint délégué, Président, et 8 commissaires.

Les 8 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil Municipal doit donc comporter 32 noms :

- 16 noms pour les commissaires titulaires,
- et 16 noms pour les commissaires suppléants.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

.../...

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI) ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R. 198-3 du livre des procédures fiscales).

Son rôle est consultatif.

Monsieur le Maire invite le Conseil à établir la liste des seize commissaires titulaires et des seize commissaires suppléants qui sera proposée au Directeur des Services Fiscaux.

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire, de Monsieur Gérard GILLES et de Monsieur Mario MORETTI,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

**DRESSE**, à l'unanimité, la liste des 16 membres titulaires et 16 suppléants à soumettre à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux compte tenu des diverses propositions qui ont été avancées de la façon suivante :

#### Titulaires :

- Nicole NEYRON, 248, Chemin de Landra – 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Franck RIMBERT, 131, Chemin des Croutoules – 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Josiane TRANIELLO, 386, Impasse Terradour – 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Alain ONDE, 1981, Chemin des Paluds – Hameau les Valayans – 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Nancy GONTIER, 439, Chemin des Brunettes - 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Albert FABRE, 67, Chemin de Fabre – 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Marius LANCELIN, 111, Chemin de la Granette – Hameau les Valayans – 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Claude FERT, 44, Traverse Marcel Pagnol – 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Anne CUNTY, 820, Chemin de Canet - 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Fulgencio BERNAL, 660, Chemin du Peyrard – 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Gérôme VIAU, 143, Chemin de la Gypièrre – 7, Clos des Vignes – 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Isabelle DESRUT, 2887, Route de Mazan – 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Alice TAMISIER, 12, Avenue de la Gare – 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Gérard GILLES, 145, Chemin de Saint Philippe – 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Mario MORETTI, 63, Rue Fléchier – 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Patrick CHARMASSON, 660, Chemin du Peyrard – 84210 PERNES-LES-FONTAINES.

.../...

**Suppléants :**

- Mickael MARTINEZ, 149, Allée des Aires – 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Chloé COLLOMB, 329, Avenue Charles de Gaulle – 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Alain DE HARO, 33, Rue d'Alleman – 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Gisèle GIRARD, 893, Chemin des Grands Fonts - 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Jean-Pierre BARRA, 1894, Chemin des Paluds – Hameau les Valayans – 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Marie-Christine BERTRAND, 440, Cours Frizet – 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Claudine CHAUVET, 46, Chemin de la Granette – Hameau les Valayans – 84210 PERNES-LES-FONTAINES
- Stéphanie DE CAMARET, 919Bis, Chemin des Terres Mortes – 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Christian GORLIN, 133, Route de la Buissonne – 16, les Jardins de Pasteur – 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Eric BOYER, 475, Route de Sudre – 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Thibaud PRADIER, 9, Place du Portail Neuf – 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Edith DARBOUSSET, 1185, Grande Route de Carpentras – 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Marine GONNET, 305, Boulevard Jean Moulin – 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Benoit HEYTE, 486D, Avenue Charles de Gaulle – 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Alain GELIS, 160, Chemin Georges Brassens - 5 les Cigales – 84210 PERNES-LES-FONTAINES,
- Denis ROUSSET, 1086, Chemin des Traversiers – 84210 PERNES-LES-FONTAINES.

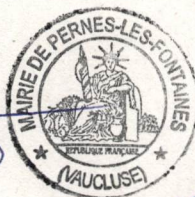
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Pascal BREMOND

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire empêché,



Laurent COMTAT

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut aussi être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 28 Mai 2026  
Publiée le : 28 Mai 2026